

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Septembre 2014

Présents : M. Eric BOUCHER, M. Roger DEGAS, Mme Marie-Christine BONDON, M. Michel PICONTO, Mme Claire FONTAGNERES, M. Denis LURTON, Mme Muriel SIBEYRE, M. Philippe BRUNO, Mme Dominique POUILLOUX, Mme Fabienne OUVRARD, Mme Béatrice EYZAT, M. Laurent MOUILLAC, M. Emmanuel RUET, Mme Fabienne OTTEVAERE, M. Sébastien LARRIEU.

Secrétaire de séance : Madame Fabienne OTTEVAERE

Procès-verbal de la réunion du 20.06.2014 : adopté à l'unanimité

### **2014\_0909\_01 : PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS au 1<sup>er</sup> Septembre 2014** **Modification de la durée hebdomadaire de travail de 3 postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu notamment l'article 34 et 97 de la loi précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, décide, à 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- la durée hebdomadaire annualisée de travail de 3 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (1 de 26h, 1 de 31h et 1 de 31h30) est portée respectivement à 27h (pour 1 poste) et 32 heures (pour les 2 autres) annualisées à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2014

- la présente modification au tableau des effectifs justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

### **2014\_0909\_02 : PERSONNEL COMMUNAL – PERSONNEL NON TITULAIRE** **Création d'un poste de vacataire à compter du 15 Septembre 2014**

Considérant qu'en cas de besoin du service public, il est possible d'avoir recours ponctuellement à une personne, afin d'animer un atelier pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP),

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il devra être rémunéré après service fait,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide de créer un poste de vacataire à compter du 15 Septembre 2014

- précise que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera à un montant horaire brut de 12.22 €

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

### **2014\_0909\_03 : FINANCES LOCALES – RESTAURATION SCOLAIRE** **Restitution de l'argent aux familles après radiation du service – Décision**

Vu le compte créditeurs de certaines familles lorsque les enfants n'utilisent plus la cantine,

Il vous est proposé de rembourser à ces familles le montant figurant sur leur compte afin de le solder.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide de rembourser à ces familles le montant figurant sur le compte afin de le solder

- donne à Monsieur le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente décision

### **2014\_0909\_04 : FINANCES LOCALES – TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES** **Organisation et rémunération des intervenants – Autorisation signature convention**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, des temps d'activités périscolaire vont être mise en place.

Afin de permettre de déterminer les modalités d'organisation et de rémunération de ces activités, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les intervenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires.

## **2014\_0909\_05 : DOMAINE ET PATRIMOINE – CESSION**

### **Parcelle AE 279 Lieu-Dit « Benqueyre »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Château Brane-Cantenac proposant l'achat de cette parcelle pour un montant de 60 000 € hors taxes et droits d'enregistrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente. Les différents frais annexes (notaire, etc ...) seront à la charge des acquéreurs.

## **2014\_0909\_06 : DOMAINE ET PATRIMOINE – CESSION**

### **Véhicule Mercedes immatriculé 4677 NT 33**

Vu que ce véhicule ne peut plus être utilisé pour notre transport scolaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de le vendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente. Les différents frais éventuels seront à la charge des acquéreurs.

## **2014\_0909\_07 : DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATION**

### **Parcelles AD 161 et AD 276**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de la Société CEGEO de Reims concernant un projet photovoltaïque sur ces parcelles comprenant notamment leur location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce contre la location.

## **2014\_0909\_08 : INTERCOMMUNALITE – COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC-ESTUAIRE**

### **Mise à disposition de personnel intercommunal et prêt du car communal avec chauffeur**

Autorisation de signature

Pour répondre aux besoins d'encadrement des enfants pendant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) gérés par la Commune, la Communauté de Communes Médoc-Estuaire peut mettre à disposition son personnel.

D'autre part, pour répondre au besoin de transport d'enfants des écoles de Cantenac et Labarde à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Soussans, géré par la Communauté de Communes Médoc Estuaire, la Commune peut prêter un car avec chauffeur, les mercredis scolaires

Afin de permettre de déterminer les modalités organisationnelles et financières, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes Médoc Estuaire, tous les documents nécessaires à l'exécution de ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce dossier

## **2014\_0909\_09 : INTERCOMMUNALITE – SIEM**

### **Concession du service public de distribution de l'énergie électrique**

#### **Rapport d'activités 2012 du Concessionnaire ERDF/EDF**

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- donne acte de la présentation du rapport d'activités 2012 du service public de distribution de l'énergie électrique.

## **2014\_0909\_10 : INTERCOMMUNALITE – REGAZ BORDEAUX – Porter à connaissance**

### **Rapport annuel du délégataire - Exercice 2012/2013**

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- donne acte de la présentation du rapport annuel établi par RÉGAZ BORDEAUX pour l'exercice 2012/2013

## **DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL – Compte rendu**

\* **Droit de Prémption Urbain** – période du 21.06.2014 au 09.09.2014 néant

\* **Autres Décision prises** – période du 21.06.2014 au 09.09.2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qui en prend acte, des décisions suivantes :

⇒ **2014\_04 du 27 Juin 2014** – Achat pompe immergée pour arrosage stade – Prolians Plastiques à Bordeaux pour 1 380.00 € TTC

⇒ **2014\_05 du 8 Juillet 2014** – Achat mobilier scolaire pour la classe de Grande Section Maternelle – Bourrelier Education à Amiens pour 2 142.00 € TTC

⇒ **2014\_06 du 27 Août 2014** – Location salle Port-Aubin – Modalités et tarifs à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2015

⇒ **2014\_07 du 27 Août 2014** – Location salle Saint Vincent – Modalités et tarifs à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2015

⇒ **2014\_08 du 28 Août 2014** – Avenant au contrat d'assurance « véhicules à moteur » concernant l'ajout du car Renault et la modification des garanties pour le car Mercedes – SMACL à Niort

⇒ **2014\_09 du 28 Août 2014** – Avenant au contrat d'assurance dommage aux biens concernant la résiliation de l'immeuble 27 Avenue de la 5<sup>ème</sup> République – SMACL à Niort